

COMMUNE DE DIGNAC

- 16410 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture Séance du 14 septembre 2026

016-211601190-20260914-D_2026_09_01-DE

Reçu le 17/09/2026

L'an deux mil vingt-six le quatorze septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Hugo ROUGIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

D-2026-09-01

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 07 septembre 2026

PRÉSENTS : Mmes Elodie CHARRIERE, Edith DUGENEST, Laurence GAILLARD, Anne-Sophie GODIER, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER, MM. Jordane BONNAMY, David BORDRON, Patrice DHE, Cédric DOUILLARD, Régis DRUJONT, Jean-François REDON, Hugo ROUGIER

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Sarah GUYON, M. Pierre DUSSAGNE

POUVOIR : M. Pierre DUSSAGNE à M. Hugo ROUGIER

M. Régis DRUJONT est élu secrétaire de séance.

Demande de subventions pour la tranche 2 de la phase 1 de la valorisation du bourg

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°D-2024-06-05 du 08 juillet 2024 relative à la validation du projet de la phase 1 de la valorisation du bourg,

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels que sont l'Etat et le Département de la Charente,

Au regard du coût financier de l'opération dans sa globalité, la phase 1 du projet de valorisation du bourg a été scindé en 2 tranches. La 1^{ère} tranche a déjà fait l'objet de demande de subvention, les travaux ont commencé.

La 2^{ème} tranche débutera en 2027, elle sera composée des sections 3 (place des Écoles) et 5 (rue des Ecoles au nord de la place des Écoles), pour un montant de 370 186,60 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et à main levée :

Article 1 : Valide le coût prévisionnel des travaux de la 2^{ème} tranche de la phase 1, qui lui est présenté tel que suit :

2 ^{ème} TRANCHE DE LA PHASE 1	
Section 3 - place des Écoles	158 738,60 €
Section 5 - rue des Écoles au nord	211 448,00 €
TOTAL HT Prévisionnel des travaux	370 186,60 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions présentées dans le tableau ci-dessous, auprès du Département de la Charente et de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2027.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – 2 ^{ème} TRANCHE		
AR Prefecture	Pourcentage de subvention	Montant de la participation
016-211601190-20260914-D_2026_09_01-DE Etat-D.E.T.R. 2027 Publié le 17/09/2026	40,00 %	148 074,64 €
Département de la Charente Valorisation, embellissement et aménagement des espaces publics	16,53 %	61 200,00 €
Montant total des subventions escomptées	56,53 %	209 274, 64 €
Part du demandeur - Fonds propres	43,47 %	160 911,96 €
TOTAL HT DE LA TRANCHE 2	100,00 %	370 186,60 €

Article 3 : Indique que la tranche 2 n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que les dossiers ne soient déclarés complet.

Article 4 : Indique que les travaux sont prévus au cours de l'année 2027.

Article 5 : Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré ledit jour,

Le Maire, Hugo ROUGIER

